

## **Conseil Communautaire du 09 mars 2017**

### **Compte rendu**

Le Conseil Communautaire se déroule à la Cité de la joie à Villers les Pots.

Marie-Claire Bonnet-Vallet déclare la séance ouverte à 18 h 30 en présence de l'assemblée composée de 49 conseillers communautaires titulaires dont 6 ont reçu pouvoir.

Elle remercie Monsieur le Maire pour son accueil.

**Conseillers titulaires présents :** Serge Perron, Sylvie Bailly, Jacques-François Coiquil, Jacques Combépine, Emilia De Matos, Valérie Engelhard, Claude Lapostolle, Martine Lassagne, Marie-Christine Lolliot, Daniel Méry, Nathalie Roussel, Fabrice Vauchey, Mohammed Zrizou, Bernard Hacquin, Hugues Antoine, Michel Sordel, Daniel Dion, Bernadette Thiebaut, Michel Couturier, Patrice Béché, Dominique Girard (à partir de 18H50), Jean-Claude Malou, Christophe Bringout, Martine Armand, Alain Brancourt, Viviane Nebout, Gérard Sturer, Murielle Dumont, Franck Deloy, Patrick Ryser, Philippe Deveaux, Daniel Maréchal, Marie-Claire Bonnet-Vallet, Jean-Louis Domatti, Jean-Paul Vadot, Jean-Paul Morizot, André Petitjean, Colette Lenoble, Dominique Gille, Sébastien Sordel, Jean-Claude Roux, Anne-Lise Lorain, Cédric Vautier, Jean Rousseau.

**Conseillers titulaires absents :** Corinne Fournet, David Grandvalet, Anna Grapsa-Papadatos, Michelle Lagnien, Raoul Langlois, Jean-Paul Moindrot, Christel Dooze, Dominique Girard (jusqu'à 18H50), Denis Ciccadini, Daniel Maureille, Jean-Paul Delfour, Joël Abbey, Gérard Picci, Bruno Lorenzon.

**Conseillers suppléants présents dotés du droit de vote :**

**Conseillers titulaires représentés :** Corinne Fournet (procuration à Mohamed Zrizou), Davide Grandvalet (procuration à Nathalie Roussel), Anna Grapsa-Papadatos (procuration à Claude Lapostolle), Raoul Langlois (procuration à Jacques Combépine), Jean-Paul Moindrot (procuration à Daniel Méry), Joël Abbey (procuration à Marie-Claire Bonnet-Vallet).

**Secrétaire de séance :** Anne-Lise Lorain

#### **QUESTION N° 1**

##### **Adoption du compte rendu de la séance du 18 janvier 2017**

Martine Lassagne rappelle qu'elle avait donné pouvoir à Mr Jacques Combépine.

Après en avoir rappelé les éléments essentiels et apporté cette correction, la Présidente soumet au vote :

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

**QUESTION N° 2**  
**Compte rendu des délégations de la Présidente**

Date	Désignation
23.01	Approuve le devis de l'entreprise VAILLARD sise à Champdôtre pour le changement des composants de l'armoire électrique, suite au dégât des eaux du 9 Janvier 2017, pour un montant total de 7 373.70 € H.T. soit 8 848.44 € T.T.C.
24.01	Approuve la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits perçus dans le cadre des activités de l'office du tourisme intercommunal (bureau d'accueil d'Auxonne)
24.01	Approuve des devis de l'entreprise E et I Services sise à Auxonne, pour le remplacement du serveur informatique, le remplacement de trois ordinateurs, le remplacement de l'ordinateur de la redevance incitative, la fourniture et la mise en place d'une baie informatique et la fourniture d'un standard téléphonique, suite au dégât des eaux du 9 Janvier 2017, pour un montant total de 28 643.19 € H.T. soit 34 371.83 € T.T.C.

**Le Conseil Communautaire prend acte des délégations.**

**QUESTION N° 3**  
**Compte rendu des délégations du Bureau**

Point n° 1

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL DE LA  
COLLECTIVITE

Point n° 2

RESSOURCES HUMAINES  
TABLEAUX DES EMPLOIS

Point n° 3

ECOLE DE MUSIQUE  
Candidature à un appel à projet départemental

Point n° 4

COMMANDE PUBLIQUE  
ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES

*Concernant le règlement intérieur applicable au personnel, la Présidente précise que ceci vise à étendre l'application du règlement de l'ex CCAVDS à l'ensemble du personnel, en attendant la mise en place du Comité Technique.*

*Concernant l'appel à projets auquel candidate l'école de musique, danse et arts plastiques intercommunale, Claude Lapostolle s'interroge sur le théâtre. S'agit-il d'une extension sur le territoire de l'ex CCAVDS ? Et le cas échéant, quel devenir pour les associations existantes ?*

*La Présidente et Jean-Paul Vadot indiquent qu'il s'agit d'abord de poursuivre l'existant et de l'harmoniser progressivement. Des discussions sont en cours avec les associations théâtrales mais il s'agit bien d'être complémentaire et non d'entrer en concurrence.*

*La Présidente indique qu'un point sera fait lors de la prochaine Commission attractivité sur cette question.*

**Le Conseil Communautaire prend acte des délégations du Bureau Communautaire.**

**QUESTION N° 4**  
**Conseil d'exploitation SPIC Environnement – déchets**  
**Augmentation des places destinées aux personnes extérieures**

Par délibération du 3 juillet 2014 le Conseil communautaire de l'ex CCAVDS avait approuvé les statuts de la régie autonome pour l'exploitation du service de collecte et de traitement des déchets de la Communauté de Communes, lesquels prévoyaient la création d'un Conseil d'exploitation.

Lors d'une précédente réunion du Conseil communautaire, il avait été décidé de réduire le nombre de sièges réservés aux élus au sein du Conseil d'exploitation (*de 11 à 8*) afin d'en améliorer l'équilibre.

Il sera proposé de compléter cette évolution afin de faire du Conseil d'exploitation une véritable instance de débats et de propositions. Ceci implique de renforcer tant quantitativement que qualitativement la représentativité des acteurs extérieurs.

Ainsi, à ce jour, 3 membres extérieurs siègent au Conseil d'exploitation représentant respectivement la catégorie « usagers », le « commerce et l'artisanat » et la catégorie « bailleur ». Il est donc envisagé de rajouter 2 places destinées aux membres extérieurs qui seraient destinées respectivement à la représentation des gros producteurs et des professionnels.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Crée 2 places supplémentaires au sein du Conseil d'exploitation destinées à la représentation des gros producteurs et des professionnels**

**QUESTION N° 5**  
**Désignation des membres du Conseil d'exploitation SPIC Environnement - déchets**

Conformément aux statuts de la régie autonome pour l'exploitation du service de collecte et de traitement des déchets, il convient de procéder, sur proposition de Madame la Présidente, à la désignation des membres du conseil d'exploitation.

Vu la délibération du 8 février désignant les membres du collège des élus (*8 titulaires et 4 suppléants*). Pour rappel :

- André PETITJEAN
- Jacques COMBEPINE
- Mohammed ZRIZOU
- Patrice BECHE
- Jean-Paul MORIZOT
- Philippe DEVEAUX
- Cédric VAUTIER
- Fabrice VAUCHEY
  
- Gérard STURER
- Joël ABBEY
- Jean-Claude ROUX
- Serge PERRON

Après échanges, il est convenu que les membres visés dans la délibération pourront être représentés par la personne de leur choix.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- Désigne les membres des personnes extérieures (5 titulaires) :**

- Alain WEBER, de l'association « Collectif pour l'amélioration et la défense de l'environnement », représentant des usagers
- Brigitte PERROT, ORVITIS, représentante des bailleurs
- Fabienne MOREAU, Présidente de l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale d'Auxonne et représentante du commerce et de l'artisanat
- Le délégué du 511ème régiment du train d'Auxonne, représentant des gros producteurs
- Sébastien CHATILLON, gérant de CEVA Paysages à Auxonne, représentant des professionnels

Il est précisé que la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil d'exploitation est fixée au jeudi 16 mars à 18 heures à la Mairie d'Athée.

**QUESTION N° 6**

**Désignation des membres du Conseil d'exploitation SPA Office de tourisme intercommunal**

L'article 5 des statuts de l'office de tourisme intercommunal, approuvés par délibérations concordantes des Communautés de communes Auxonne Val de Saône et du Canton de Pontailler sur Saône, dispose que :

« Le Conseil d'exploitation est composé de 14 membres désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition du président de la Communauté de communes (...)

Il comprend :

a) Le collège des conseillers communautaires : 8 membres. Les titulaires et suppléants de ce collège sont tous des élus communautaires titulaires ou suppléants en exercice.

b) Le collège des représentants des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, associations œuvrant au développement touristique, ...) : 6 membres »

Vu la délibération fixant les modalités de candidature au collège des élus et vu les candidatures remises

**Sur proposition de la Présidente, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Désigne les membres du collège des élus (8 titulaires et 8 suppléants) :**
  - Jacques François COIQUIL
  - Claude LAPOSTOLLE
  - Fabrice VAUCHEY
  - Viviane NEBOUT
  - Jean Claude MALOU
  - Nathalie ROUSSEL
  - Jean Paul MORIZOT
  - Marie Claire BONNET VALLET
  
  - Martine ARMAND
  - Joël ABBEY
  - Sylvie BAILLY
  - Patrick RYSER
  - Jean -Claude ROUX
  - Jean-Paul VADOT
  - Bernadette THIEBAUT
  - Sébastien SORDEL
  
- **Désigner les membres des personnes extérieures (6 titulaires) :**
  - Pierre TOLLOT (camping de Pontailier sur Saône)
  - Guillaume CORNOT (café du commerce à Pontailier sur Saône)
  - Martine CLEMENT (chambres d'hôtes Chez Martine à Lamarche sur Saône)
  - Nelly GRAILLOT ou son représentant (Confrérie facétieuse à Auxonne)
  - Laetitia FEUILLEBOIS-RAMEL, gérante de l'hôtel restaurant Le Corbeau à Auxonne
  - Mehmet OZDEMIR (gérant du Pari's café et création en cours de chambres d'hôtes à Auxonne)

Il est précisé que la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil d'exploitation est fixée au mercredi 22 mars à 17 heures à l'office de tourisme – bureau d'accueil d'Auxonne.

*Sylvie Bailly fait remarquer que l'horaire n'est pas adapté pour les commerçants. Cédric Vautier rappelle que l'heure choisie est conforme à la pratique du précédent mandat et que les commerçants étaient systématiquement représentés.*

## **QUESTION N° 7**

### **Maison de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais Délibération de principe et désignation des représentants**

Les 2 Communautés de communes étaient membres constitutifs du groupement d'intérêt public constituant la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) du bassin dijonnais. Afin d'assurer la continuité de ce partenariat, la CAPVDS est sollicitée pour adopter une délibération de principe visant à réaffirmer l'engagement de la CAPVDS à poursuivre sa participation aux actions et à la gouvernance de la MDEF.

De plus, il est nécessaire de désigner 5 représentants pour siéger au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la MDEF (*les sièges des ex EPCI étant finalement cumulés*).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Confirme la volonté de la CAPVDS à poursuivre sa participation aux actions et à la gouvernance de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais**
- **Substitue la CAPVDS aux engagements pris par les Communautés de communes afin de contribuer au fonctionnement des points relais (*mise à disposition de personnel, prise en charge des frais de fonctionnement, ...*)**
- **Autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**
- **Désigne les 5 représentants au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la MDEF :**
  - **Alain BRANCOURT**
  - **Bernard HACQUIN**
  - **Philippe DEVEAUX**
  - **Jean-Paul VADOT**
  - **Sylvie BAILLY**

## **QUESTION N° 8**

### **Débat d'orientations budgétaires**

L'article L2312-1 du CGCT, modifié par la LOI NOTRÉ du 7 août 2015 et applicable aux EPCI par renvoi de l'article L 5211-36, prévoit que dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil. Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par délibération.

Sur la base des échanges ayant notamment eu lieu en Commission Finances et en réunion informelle des vice-Présidents et conseillers communautaires, 5 caps ont été retenus pour être soumis au débat :

- **CAP n° 1 : Contenir l'évolution des dépenses**
- **CAP n° 2 : Atténuer les conséquences du désengagement financier de l'Etat sur les recettes**
- **CAP n° 3 : Retrouver une dynamique d'investissement pour répondre aux besoins du territoire**
- **CAP n° 4 : L'obligation de recourir au levier fiscal**
- **CAP n° 5 : La nécessité d'ouvrir un large débat sur le contenu et la gestion des compétences et sur la fiscalité du bloc communes / intercommunalité**

A chacune de ces orientations correspondent des objectifs clairs et chiffrés qui devront guider l'élaboration des différents budgets primitifs.

*Sur l'état des lieux (présentation par Fabrice Vauchey) :*

- *la Présidente insiste sur le fait que le contexte d'incertitude doit inviter à la prudence.*

*Sur la synthèse de la situation financière (présentation par Charly Viard) :*

- *Charly Viard illustre la faiblesse des investissements en rappelant qu'en 2016, il n'y avait qu'environ 65 000 euros de crédits d'investissements sur les budgets principaux pour environ 5 000 000 d'euros de dépenses de fonctionnement.*

*Sur la synthèse d'analyse et de prospective (présentation par la Présidente):*

- *Charly Viard précise les incidences budgétaires de l'aire d'accueil des gens du voyage qui sera à réaliser : 300 000 euros d'investissements et 30 000 euros de déficit de fonctionnement annuel.*
- *La Présidente relève que le plan d'actions enfance-jeunesse de l'ex CCAVDS a permis de gagner du temps mais qu'il ne règle pas le problème structurel illustré par l'effet ciseau qui se dessine à court terme.*
- *Elle note que concernant la GEMAPI, le chiffrage est très incertain et que les 5 euros par habitant visés dans le document constituent une hypothèse basse. L'EPTB a ainsi annoncé une moyenne de 6.50 euros mais elle cache de fortes disparités.*
- *Dominique Girard rappelle en effet que la taxe peut atteindre jusqu'à 40 euros par habitant mais que le territoire n'ayant que des digues agricoles, ce montant plafond est excessif. Néanmoins, il considère que l'évaluation à 5 euros est sous-évaluée. Il rappelle les hypothèses de gestion : par la CAPVDS ou par délégation / transfert notamment à l'EPTB.  
Les cours d'eau qui ne sont gérés par aucune structure à ce jour rendent l'évaluation encore plus difficile. Il conclut donc en affirmant qu'il faut prévoir dès maintenant des ressources adaptées même si ceci implique une décision fiscale difficile.*

*Sur le mot de la Présidente :*

- *La Présidente rappelle que le travail d'analyse des services est déjà largement avancé.  
Elle adresse ses remerciements aux agents dans un contexte de fusion qui crée forcément des difficultés et rappelle la nécessité absolue pour les élus de s'investir dans les commissions.*

*Elle indique enfin souhaiter une communication franche et ouverte entre l'ensemble des élus communautaires.*

*Sur le Cap n° 1 (présentation par Fabrice Vauchey) :*

- *Bernard Hacquin souhaite souligner le fait que les services administratifs ne pèsent que 7 % de la masse salariale*
- *Gérard Sturer s'interroge sur la distinction entre « administratif » et « secrétariat de mairie » : la Présidente rappelle que ce sont deux choses distinctes avec d'un côté les services communautaires et de l'autre des prestations de service pour les mairies.*
- *André Petitjean demande si le coût du périscolaire correspond à l'ensemble du territoire. Fabrice Vauchey indique que non : il s'agit du périscolaire territorialisé sur l'ex CCAVDS.*
- *Gérard Sturer s'interroge sur le délai de 2 ans visé pour la compétence périscolaire. La Présidente explique que la situation actuelle (compétence CAPVDS pour l'ex CCAVDS / compétence communale pour l'ex CCCPS) ne peut pas perdurer au-delà d'un délai de 2 ans.*
- *Jean-Paul Morizot note que la décision de restitution aux communes ou de transfert à la CAPVDS vaudra pour l'ensemble du territoire.*
- *Franck Deloy insiste sur les conséquences en matière de ressources humaines en cas de restitution aux communes.*
- *Bernard Hacquin fait de même en matière budgétaire. Comment des communes pourront elles financer un service dans l'hypothèse où il n'existait pas avant sa création par la Communauté de communes ?*
- *Sébastien Sordel affirme que le 1<sup>er</sup> enjeu consiste à rationaliser le service existant.*
- *Concernant les titres restaurants, la Présidente relève qu'elle est très favorable à la décision de généralisation qui a été prise fin 2016. Il faut en effet que la fusion soit équitable et présente un intérêt y compris pour les agents.*
- *Sur le tableau synthétique des masses salariales par service :*
  - o *la Présidente rappelle qu'il s'agit de montants plafonds qui sont encore à affiner et préciser, notamment au sein de la commission RH-finances.*
  - o *Charly Viard rappelle que cet exercice analytique a été compliqué car les 2 EPCI avaient des pratiques différentes. Le choix a été fait de simplifier les écritures analytiques et de mettre un terme aux multiples éclatements de charges de personnel qui rendaient le budget illisible.*
  - o *André Petitjean et Daniel Dion s'interrogent sur l'augmentation du coût du secrétariat de mairie.*
  - o *La Présidente rappelle que toute la masse salariale est impactée par la revalorisation du point d'indice, le PPCR, le glissement vieillesse technicité, ... et qu'une stabilité des charges de personnel du budget annexe secrétariat de mairie est donc inconcevable.*
  - o *Alain Brancourt rappelle qu'il s'agit toujours de refacturer aux communes le coût réel des agents et d'équilibrer le budget.*
  - o *La Présidente note qu'il est envisagé d'intégrer un coût de gestion d'environ 5 000 euros mais qu'il était prévu que ce point soit débattu en commission RH – Finances.*
  - o *Charly Viard rappelle qu'il ne s'agit là que d'une proposition visant à avoir des écritures cohérentes sur tous les budgets annexes. Par exemple, le budget « SPIC Environnement » contribue ainsi au coût des services administratifs, ce qui est logique puisque ceux-ci gèrent le personnel, assurent le paiement des factures, ... Et ceci a un intérêt analytique évident.*
  - o *La Présidente note que le coût de gestion constitue aussi une mesure d'équité pour les communes qui ne bénéficient pas de la prestation de service.*
  - o *André Petitjean affirme que c'est déjà intégré selon lui. La Présidente et Fabrice Vauchey concluent en indiquant que ce point sera travaillé en Commission RH – Finances comme prévu.*



- *Sur les actions qualitatives en matière de ressources humaines :*
  - *Mohammed Zrizou s'interroge sur le fait que la lutte contre l'absentéisme ne figure pas dans les actions.*
  - *Fabrice Vauchey rappelle le lien avec le document unique en cours d'élaboration et la Présidente relève que ce sujet sera intéressant à traiter en Commission.*
  - *Mohammed Zrizou regrette que le stagiaire qui a travaillé sur le document unique n'ait pas été embauché.*
  - *La Présidente rappelle les contraintes budgétaires qui impliquent de rationaliser les recrutements. Et relève que la CAPVDS n'est pas dans une situation différente des autres collectivités.*
  - *Sébastien Sordel souligne qu'il faut valoriser les agents pour lutter contre l'absentéisme. Nous attendons des retombées positives grâce au plan de formation.*
  
- *Sur les concours divers et subventions*
  - *La Présidente rappelle qu'il ne s'agit pas de faire des coupes sombres mais de définir des règles claires*
  - *A une question de Bernard Hacquin sur la SPA, Charly Viard rappelle que la convention qui liait l'ex CCAVDS s'est achevée le 31/12/2016 et que ce sujet devra donc être débattu en Commission dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue.*

*Sur le Cap n° 2 (présentation par Fabrice Vauchey) :*

- *Fabrice Vauchey souligne que la perspective de définir une stratégie pour rester bénéficiaire du FPIC avait été abordée en réunion VP. Il insiste donc sur les conclusions de Stratorial Finances selon lesquelles il faudrait un produit fiscal en hausse de plus d'1 million d'euros ce qui n'est pas envisageable.*
- *La Présidente insiste sur les pertes de financement dans les 3 années à venir et la nécessité de faire rentrer des recettes.*

*Sur le Cap n° 3 (présentation par Fabrice Vauchey) :*

- *Sur le projet de ZAC :*
  - *Fabrice Vauchey relève que le projet a été revu à la baisse en 2016. Selon lui, l'enjeu consiste à redéfinir la destination économique de la ZAC et que ce sujet doit donc être débattu.*
  - *Michel Sordel s'interroge sur le délai de réalisation. Charly Viard précise que ce sera dans le meilleur des cas fin 2018.*
  - *La Présidente rappelle qu'au vu des moyens engagés et des subventions obtenues, il est difficile de revenir en arrière. Mais il faut de la visibilité sur la commercialisation pour limiter les conséquences budgétaires.*
  - *Michel Sordel rappelle le projet de méthanisation qui pourrait avoir vocation à intégrer la ZAC.*
  - *La Présidente indique qu'elle souhaite un travail d'équipe entre Raoul Langlois, Hugues Antoine et Cédric Vautier pour étudier le modèle économique de ce projet qui n'est aujourd'hui pas pérenne.*
  - *Dominique Girard craint que la ZAC ne reste qu'une friche au vu des disponibilités foncières à proximité. Il note que la CAPVDS n'a pas aujourd'hui la capacité d'investissement pour ce projet et que ceci implique donc de retrouver des marges de manœuvre supplémentaires sur le budget général ce qui signifie une hausse des impôts. Il souhaite une mutualisation des ZAE à une échelle territoriale supérieure et conclut en souhaitant que la CAPVDS se montre prudente et modeste.*

*Sur le Cap n° 4 (présentation par Fabrice Vauchey) :*

- *Aucune remarque*

Sur le Cap n° 5 (présentation par Fabrice Vauchey) :

- Claude Lapostolle demande donc si l'on se dirige bien vers une hausse de 30 % des taux d'imposition ?
- La Présidente note d'abord qu'il s'agit ce soir d'en débattre et non de décider. Le travail se poursuivra en commission RH-Finances et en réunion VP. Elle ne souhaite pas que tout le travail et les orientations dessinées dans le rapport soient résumés dans ce chiffre de 30 %. Seule la valorisation en euros par habitant a d'ailleurs un sens et des simulations sont en cours de réalisation. Elle rappelle qu'en parallèle, l'enjeu doit être d'avoir un même niveau de service à l'échelle du territoire communautaire.
- Franck Deloy note que le besoin de financement existe et qu'il s'agit avant tout de choisir entre une augmentation unique en 2017 ou des hausses successives tous les ans.

Vu le rapport d'orientations budgétaires joint en annexe n° 2

Vu la Commission « Ressources humaines, finances et services techniques » du 22 février 2017

Vu la réunion informelle des vice-Présidents et conseillers communautaires délégués du 28 février 2017

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Prend acte la tenue du débat d'orientations budgétaires**

#### **Informations et questions diverses**

- Installation des commissions thématiques

Les 4 commissions thématiques ont été installées et ont désigné leurs Présidents :

Attractivité et développement territorial : Raoul LANGLOIS

Solidarités sociales : Sébastien SORDEL

Cadre de vie : Hugues ANTOINE

Ressources humaines, finances et services techniques : Fabrice VAUCHEY

*Prochaine réunion le 22 mars à 18 h 30*

- Dégât des eaux au siège administratif

L'ensemble des services ont été réinstallés dans les locaux et opérationnels à compter du lundi 6 mars 2017.

- PLU Intercommunal

La Présidente indique que la minorité de blocage permettant d'empêcher le transfert automatique de la compétence PLUI à l'intercommunalité a été atteint avec des délibérations d'opposition de 12 communes représentant 13 388 habitants. Elle invite néanmoins les autres communes à se positionner sur ce sujet.

La séance est levée à 21h35